



IBM France a bénéficié du Crédit impôt compétitivité emploi (CISE) à hauteur de 2 millions d'euros au titre de l'année 2013.

IBM avait l'obligation d'informer et consulter le Comité Central d'Entreprise sur l'utilisation qu'elle a faite de ce cadeau de l'état.

En effet L'article L2323-26-1 du code du travail stipule que :

*"Les sommes reçues par l'entreprise au titre du crédit d'impôt prévu à l'article 244 quater C du code général des impôts et leur utilisation sont retracées dans la base de données économiques et sociales prévue à l'article L. 2323-7-2. **Le comité d'entreprise est informé et consulté, avant le 1er juillet de chaque année, sur l'utilisation par l'entreprise de ce crédit d'impôt"***

Or ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour du CCE de juillet!!!

Devant ce fait, l'UNSA a, le 22 juillet, interpellé la direction des relations sociales et le secrétaire du CCE par écrit pour leur rappeler leurs devoirs en précisant que : si on peut admettre que ce CICE se met en place et que cette consultation ait pris du retard et n'est pas été encore faite, l'UNSA réclame que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du CCE de septembre.

Malgré cette interpellation ni la direction ni le secrétaire du CCE n'ont mis ce point à l'ordre du jour ! La loi est pourtant claire!!!

L'UNSA ne « lâchera pas le morceau » et va prendre contact, à toutes fins utiles, avec ses avocats pour aller voir la justice si ce point n'était pas à l'ordre du jour du CCE d'Octobre.



Quel avenir pour nos collègues X86 chez Lenovo ?

Après bien des péripéties, l'UNSA ayant été obligée de faire pression pour qu'une expertise payée par le CCE soit votée, la Direction ayant refusé cette expertise (alors qu'elle les avait jusqu'à présent toujours acceptées), nous avons eu une première présentation des conclusions de l'expert lors de la réunion préparatoire du CCE du 11 septembre.

En bref :

- Des interrogations se posent devant le fait que ce transfert se fasse sous l'égide de l'article L1224-4 du code du travail qui fait obligation au salarié d'accepter son transfert sous peine d'être considéré comme démissionnaire.
- L'expert considère que LENOVO sera mieux placé et a la capacité de relancer cette activité qui a souffert d'une annonce de cession hâtive.
- LENOVO devrait être amené assez rapidement à tailler dans les coûts pour rentabiliser son investissement d'où un risque de PSE chez LENOVO.
- Les salariés impactés n'ont à la date d'aujourd'hui qu'une garantie d'emploi d'un an alors qu'ils auront une interdiction de retour chez IBM pendant 2 ans. Que se passera t-il pour eux en cas de PSE ?
- Les règles de commissionnement des commerciaux chez Lenovo ne sont pas claires.
- IBM ne prend pas en compte le préjudice que va subir ce personnel (perte du CE, risque sur l'emploi,...) et répond négativement aux demandes des salariés d'avoir une compensation financière sous forme d'une prime de départ.

**Pour l'UNSA tout ceci est proprement inadmissible !
L'UNSA réclame que la Direction accepte les demandes légitimes
que le personnel X86 a communiquées au CCE.**

TSS en Action



Les salariés TSS ont arrêté leur mouvement de grève des astreintes pour cause de période de congés payés.

Ces salariés gardent leur colère intacte devant le refus de la Direction de les écouter et de répondre à leurs attentes (augmentation de salaire, revalorisation des astreintes, conditions de travail). Ils attendent de pied ferme la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires programmée le 16 octobre !

L'UNSA qui a, avec les autres organisations syndicales, soutenu leur mouvement sera extrêmement vigilante à ce que les salariés de TSS ne soient pas oubliés lors de la NAO Salaire et que celle-ci concerne l'ensemble du personnel IBM.

Chèques ANCV de fin d'année

L'UNSA, majoritaire au CEPB, mettra aux votes lors de la réunion plénière du CEPB du 25 septembre, la distribution de chèques **ANCV** (mais possibilité de prendre des chèques culture) au bénéfice du personnel présent à l'effectif en septembre. **Un effort particulier va être fait pour augmenter la valeur de ces chèques qui seront de 340 € (+13,3%) plus 50 €** si vous avez un ou plusieurs enfants à charge. Ces chèques seront adressés à domicile courant novembre.



Enquête Qualité de Vie au Travail



Vous avez été sollicités avant les vacances pour répondre à une enquête concernant la qualité de vie au travail chez IBM et vous avez été autour de 60% à y avoir répondu.

Les résultats de cette expertise vont être présentés aux représentants des CCE et des organisations syndicales le 18 septembre. Suite à un premier contact entre l'expert et les organisations syndicales, on peut déjà voir que les 2 points les plus forts qui ressortent de cette enquête sont : la charge de travail et l'inquiétude sur l'avenir, ce qui n'est pas une surprise en soit.

L'UNSA réclamera à cette occasion que la compagnie fasse une communication complète, claire et objective sur les résultats de cette enquête.

Ces résultats sont le reflet des personnes qui y ont répondu.

Connaissez-vous votre PMR ?

La Compagnie utilise la notion de PMR (Percentile Market Reference) qui est une donnée individuelle censée donner votre position marché par rapport à votre rémunération. En Gros si vous avez un PMR inférieur à 100 vous êtes rémunéré en dessous du prix du marché. La Compagnie surveille cette donnée et en tient compte dans les augmentations de salaire quand elle veut éviter de perdre des compétences.



Si vous voulez connaître votre PMR, réclamez-le à votre hiérarchie.

La CNIL vous donnant le droit d'accès à vos données professionnelles, la Compagnie est obligée de vous le communiquer.

Piery POQUET
Marie-Armel LOMBART
Philippe FRERE
Laurent BOULANGER
Christiane RODAIRE
Corinne FISCHER
Philippe LEBRETON
Isabelle DAVEAU
Henri MENORET
André TROUSSELIE
Olivier COLMANT
Philippe KLOTZ

Vos contacts UNSA



web

<http://www.unsaibm.com>

Valérie TALON
Caroline POURRIER
Damien GARRIDO
Soad GAYED
Gérald SAURINI
Jean-François DUMARTIN
Pierre DELVAL
Frédérique KERAMBLOCH
Florence GUIOT-ROUX
Jean-Pierre BOL
Philippe ASTIER

